Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 13 (1921)
Heft: 3

Rubrik: Mouvement syndical international

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

et son indépendance l'énergie nécessaire pour se dresser en face de toutes les tentatives d'asservissement.

L'audace des gouvernements n'a pu s'affirmer qu'à la faveur des divisions profondes introduites dans les organisations. La réaction sera décue dans ses espoirs définitifs. Les travailleurs ont aperçu le danger, ils lui feront face. »

Les « condamnés » ont recouru. Le jugement de la deuxième instance est attendu avec sérénité. Quel qu'il sera, il ne pourra pas empêcher la C. G. T. de vivre et d'accomplir son programme libérateur.

Plus douloureuse est la lutte à soutenir contre les camarades que Moscou a complètement fanatisés.

Pour se défendre, la C. G. T. n'a pas hésité à lancer un quotidien, qu'elle a intitulé *Le Peuple*. Une augmentation des cotisations lui en a fourni les moyens. Depuis que *l'Humanité* descend de plus en plus bas sur la pente où l'ont engagée Cachin et Frossard, depuis qu'elle pratique les principes que Lenine recommande dans son livre « La maladie infantile du communisme »: « Il faut savoir appliquer, au besoin, même la rouerie, la ruse, les méthodes illégales, couvrir du silence la vérité, afin de pouvoir seulement pénétrer dans les unions syndicales, de rester au dedans d'elles et d'y accomplir le travail communiste. » Depuis que *l'Humanité* a ainsi rompu avec l'esprit et les principes que lui avait légué le grand Jaurés, la création d'un quotidien syndicaliste était indiquée pour défendre la classe ouvrière à la fois contre la bourgeoisie et contre les « noyauteurs » des comités syndicalistes révolutionnaires, comme s'intitulent les disciples de Moscou.

Mais, la C. G. T. ne se défend pas seulement par le journal, elle le fait aussi en prenant nettement position dans ses réunions.

Dans ses séances des 8 et 9 février, le comité confédéral national a confirmé ses décisions du Conrès d'Orléans en affirmant sa volonté de ne pas se laisser paralyser par les comités syndicalistes révolutionnaires institués par les noyauteurs, dont l'action vise à la désorganisation des forces ouvrières. Il a déclaré nettement que l'adhésion morale ou matérielle à une nouvelle internationale, qui a décidé de détruire l'Internationale d'Amsterdam, était incompatible avec la qualité de membre de la C. G. T. Il s'est refusé d'examiner l'éventualité du retrait de la C. G. T. de l'Internationale d'Amsterdam et son adhésion à Moscou. Ces résolutions ont été appuyées par 88 voix contre 21 et 88 contre 24.

C'est une belle majorité, qui confirme pleinement celle que le bureau confédéral avait obtenue à Orléans. Elle est de nature à encourager nos amis de France à la réalisation de son programme minimum immédiat, qui comporte cinq points essentiels: le respect du droit syndical pour les ouvriers et les fonctionnaires; le contrôle syndical ouvrier; la nationalisation des grands services publics, des manufactures d'état et des richesses naturelles; la reconstruction des régions dévastées; l'établissement d'un régime complet d'assurances sociales.

Dans les fédérations syndicales

Ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation. De nouvelles négociations eurent lieu au début du mois de janvier devant l'Office de conciliation de Zurich pour tenter de solutionner le *boycott des boulangeries zurichoises*. Les garçons boulangers maintinrent leurs revendications de principe de l'abolition entière du travail de nuit; ils se déclarèrent cependant prêts à conclure un nouveau contrat de travail prévoyant le commencement du travail à 3 heures du matin, à la condition que dans ce contrat l'obligation de loger et d'avoir la pension chez le patron soit entièrement supprimée. Les patrons boulangers refusèrent cette revendication, mais le 18 janvier une première entrevue directe eut lieu entre patrons et ouvriers. Les patrons reconnurent les grands désavantages que comportent l'obligation de la pension et du logement, mais refusèrent de renoncer au système actuel. Les pourparlers demeurèrent donc sans résultat. Le boycott continue avec énergie; l'interdit sur les boulangeries est de même maintenu.

Ouvriers sur métaux. La *Metallarbeiter-Zeitung* publie le résultat de la votation générale sur les nouveaux statuts fédératifs et de la caisse de maladie. Les statuts fédératifs furent adoptés par 12,037 voix contre 3223, ceux de la caisse de maladie furent acceptés par 8130 voix contre 1814. L'opposition qui surgit surtout de Zurich (Zurich repoussa les statuts fédératifs par 39 voix contre 1529) voyait dans l'article 8 une mesure contre les communistes et elle attaqua les statuts par tous les moyens. Si on déduit, d'ailleurs, les 1500 voix de la section de Zurich qui n'ont pas accepté les statuts, il ne reste plus guère que 1700 voix à l'opposition, certainement un chiffre très minime quand l'on sait que ces « non » furent influencés par les opinions les plus diverses (refus du caractère politique des statuts, etc.).

Union ouvrière de Winterthour. Le rapport annuel de l'Union ouvrière et du secrétariat ouvrier de Winterthour qui vient de paraître nous renseigne sur reau de renseignements judiciaires, de la commission reau de renseignements judciaires, de la commission d'éducation et des diverses coopératives.

Parmi les actions syndicales ce fut la lutte des ouvriers du bâtiment qui donna le plus de travail; en outre, les grèves de la filature mécanique de soie de Winterthour et de la fabrique de chaussures furent très importantes; ces deux mouvements se terminèrent par de modestes succès pour les ouvriers. Un grand nombre de mouvements de salaire purent être liquidés favorablement. Les événements politiques exigèrent de même les plus grands efforts de la part de l'Union ouvrière et du secrétariat.

Le bureau de renseignements judiciaires fut fréquenté pendant l'année de rapport par 2442 personnes, et des consultations furent données à 5311 personnes. 1911 hommes et 531 femmes, dont 1399 étaient organisés et 1043 non organisés, demandèrent les services de ce bureau.

Mouvement syndical international

Allemagne. *Chômage.* Les syndicats des professions du bâtiment, assemblés le 1er février à la Maison des syndicats de Berlin, a adressé au Reichstag et au gouvernement de l'Empire une résolution contenant les revendications suivantes: Le Reichstag est invité à prendre des mesures vigoureuses pour combattre, par voie de décret, la spéculation sur les matériaux de construction; dans ce but, il doit accorder, sous réserve de couverture ultérieure, un crédit jusqu'au montant de 500 millions de marks. Le gouvernement doit en outre mettre une somme de 300 millions de marks à disposition pour appuyer les mesures économiques propres à hâter la construction de logements et à rendre les loyers meilleur marché. Un projet de loi doit immédiatement être soumis au Reichstag assurant une base durable aux finances destinées à la construction de loge-

ments. Le gouvernement de l'Empire est invité à agir auprès des pays pour que les avances à fonds perdu pour les frais de construction soient accordées en premier lieu pour l'édification de maisons avec jardins pour la population indigente. Le gouvernement de l'Empire doit, en supprimant les instances bureaucratiques, mettre tout en œuvre pour que le programme de construction de cette année soit exécuté promptement. On insiste particulièrement auprès du gouvernement de l'Empire pour qu'il soumette rapidement au Reichstag un projet de loi prévoyant la remise de tous les logements et des constructions à la communauté.

Après avoir motivé en détail ces revendications, la résolution se termine comme suit: Nous espérons que le Reichstag et le gouvernement de l'Empire continueront à avoir conscience de la portée de leurs décisions. Le sort d'innombrables sans domicile et d'une armée d'ouvriers manuels et intellectuels des professions du bâtiment, qui ne veulent plus vivre de promesses, est aujourd'hui entre leurs mains. Le peuple veut enfin voir des actes!

Amérique. *Les Américains et l'Internationale syndicale.* On sait que l'Union syndicale américaine n'était pas représentée au congrès syndical international de Londres; on n'avait pas pu avoir connaissance des motifs de cette absence. Entre temps, le dirigeant de l'Union syndicale américaine, *Samuel Gompers*, exposa dans un long article paru dans la presse syndicale de l'Amérique, les raisons de cette attitude; nous en publions l'extrait suivant: L'Union syndicale américaine a voué une partie considérable de sa force et de ses finances à l'effort tendant à remplacer l'Internationale détruite par la guerre par l'édification d'une nouvelle. Mais elle n'est d'accord ni avec la constitution ni avec les principes de l'Internationale d'Amsterdam. La constitution a renoncé au principe sur lequel se basait l'Internationale précédente, c'est-à-dire *l'indépendance* de chaque fédération nationale. Le *caractère socialiste* de l'Internationale d'Amsterdam est plus dangereux encore, une de ses déclarations contient même le passage: «A bas la réaction!», invitant à une fête de mai qui n'est autre qu'une grève d'un jour pour le socialisme, elle exige en plus des mesures révolutionnaires internationales des ouvriers pour venir en aide aux Soviets dans leur guerre contre la Pologne. Cet « assaut des cerveaux » européens est le résultat de la situation critique régnant en Europe et de l'immense propagande du gouvernements des soviets russe.

Gompers s'étend ensuite dans un long exposé sur l'appui à accorder aux soviets. Les appels de l'Internationale syndicale sont des appels à la violence révolutionnaire. Il y est dit clairement: « que l'on doit trouver dans ses propres moyens et dans ses propres rangs la puissance nécessaire pour éviter au monde la terreur et l'anarchie». Mais le monde n'est pas menacé par la terreur et l'anarchie, si ce n'est justement par les soviets pour lesquels on a lancé ces appels. Lénine se vante lui-même qu'il étendra le soviétisme sur toute l'Europe, et l'appui fanatique que les diplomates de Lénine obtiennent des syndicats de l'Europe occidentale prouve que Lénine a raison. Gompers dit au sujet de l'adhésion de l'Union syndicale américaine à l'Internationale d'Amsterdam: « Il est douteux que nos hommes et nos femmes jettent leurs droits et leurs principes (liberté, justice et droit général de vote) sur le tas de ferraille de la dictature moscovite de Lénine et Trotzki. » Qu'il est regrettable que la situation soit devenue telle ensuite des agissements des gens qui fixent maintenant la politique et la direction de l'Internationale syndicale, que l'Union syndicale américaine doit se tenir éloignée d'un mouvement qui renie non seulement l'indépendance et l'autonomie de chaque centrale syndicale nationale, mais qui la soumettrait encore à une autorité absolue pour des buts qui sont étrangers à ceux qu'elle poursuit et pour lesquels l'Internationale syndicale devrait être créée. »

Angleterre. *L'année d'activité 1920.* L'organe officiel *Labour Gazette* publie dans son numéro de janvier un rapport détaillé, pourvu de tableaux de statistique, sur le marché du travail, les salaires, les prix des denrées alimentaires et les mouvements de salaire de l'année 1920; nous en extrayons les renseignements les plus importants suivants:

Au début de l'année, un chômage assez intense se fit sentir dans la construction des machines et d'autres branches de la métallurgie ensuite de la grève des mouleurs; dans les autres industries, par contre, l'occupation était en général normale. Après la fin de la grève des mouleurs, la marche du travail s'améliora dans l'industrie métallurgique et resta bon, comme dans les autres industries, jusqu'en été. Aux mois de juillet, août et septembre, le chômage s'étendit çà et là; il comprenait au début d'octobre sur de nombreuses industries, particulièrement sur la plupart des branches de l'industrie textile et de la confection de vêtement, ainsi que sur l'industrie de la chaussure et du cuir. Aux mois d'octobre et de novembre le manque de houille, conséquence de la grève de 15 jours des mineurs, amena un chômage considérable et la réduction du temps de travail dans presque toutes les industries les plus importantes, et à *la fin de l'année un grand chômage se fait remarquer partout.* Le pour cent des chômeurs dans les fédérations syndicales — la plupart des ouvriers qualifiés —, qui était au commencement de l'année de 3,2 et était tombé à 0,9 en avril, s'éleva fin décembre à 6,1. En outre, de nombreux ouvriers travaillaient à horaire réduit. Au cours des vingt dernières années, seuls 1908 et 1909 mentionnaient un chômage plus important (jusqu'à 9,1 pour cent).

Les *augmentations de salaire* qui commencèrent en 1915 ont persisté pendant l'année de rapport; le montant total dépasse celui de toutes les années précédentes. Il est de 4,693,000 livres sterling contre 2,432,000 en 1919, et ce sont en première ligne les *mineurs et les métallurgistes* qui en profitent. La diminution du temps de travail normal continue, surtout ensuite de *l'acceptation de la semaine de 44 heures dans les professions du bâtiment.*

Le *prix des denrées alimentaires* a augmenté de 125 pour cent au début de l'année à 169 pour cent en décembre. On constate au cours de ce mois une modeste réduction de prix, mais à la fin de l'année on enregistrait encore une hausse de 165 pour cent sur les prix de 1914.

Le nombre des conflits industriels qui eurent des *cessations de travail* comme suite et qui furent déclenchés en 1920, est de 1715, le plus haut chiffre total qui ait été constaté. Le nombre des ouvriers participant aux conflits est de 1,930,000 environ, auxquels il faut ajouter 90,000 ouvriers participant à des grèves qui ont été commencé en 1919. La perte totale de journées de travail est d'environ 27 millions. Ces chiffres sont un peu moindre que ceux de 1919, mais le nombre des participants est plus grand que dans n'importe quelle année précédant 1919, et la perte totale de journées de travail est plus importante que dans les périodes précédentes, à l'exception de 1912 et 1919. La plus grande grève fut celle des *mineurs*, fin octobre, à laquelle 1,100,000 ouvriers participèrent directement. Elle dura 15 jours et se termina par un accord prévoyant une augmentation de salaire à certaines conditions.